

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES
COMMUNE DU ROVE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

N°A 2023-27

Objet : ODP pour ENEDIS- EIFFAGE ENERGIE SYSTEME - LOGIS EUF- LERUSSI
Suivi par : *CDSMP GIMENES*

Le Maire de la Commune du ROVE,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4,
- **Vu** le Code de la Route réglementant la circulation notamment les articles L325-1 et R325-1 et suivants, **Vu** l'article R610-5 du Code Pénal,
- **Vu** la demande en date de prolongation de l'arrêté A 2023-14,
- **Vu** le décret N° 2005-1148 du 06 novembre 2005,

- **Considérant** la nécessité de pouvoir occuper le domaine public en vue de réaliser des travaux de branchement électrique et pose de coffrets pour ENEDIS à l'avenue du LOGIS NEUF, selon la DC25/048547.

A R R E T E

ARTICLE 1^{er}

La société EIFFAGE ENERGIE SYSTEME est autorisée à circuler et à occuper le domaine public 39 avenue du LOGIS NEUF afin de réaliser les travaux précités chez LERUSSI FIONA.

ARTICLE II

Cette autorisation est valable :

Pour une durée de 45 jours supplémentaires à compter du lundi 10 avril 2023.

ARTICLE III

La signalisation nécessaire sera mise en place par la société intervenante de manière à prévenir les usagers de la route des travaux en cours, avec circulation alternée possible.

ARTICLE IV

Les usagers devront se conformer à la signalisation en place ainsi qu'aux instructions qui pourraient leur être données par les agents chargés du service d'ordre.

Tous les véhicules en stationnement irrégulier ou gênant seront mis en fourrière.

ARTICLE V

Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le responsable de la Police municipale de Police Municipale,

Monsieur le Commandant de Brigade de Carry-le-Rouet,

Monsieur le responsable du service local de la Métropole Aix Marseille Provence,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au ROVE, le 29 mars 2023

Georges ROSSO

Maire du ROVE

Vice-président de la Métropole Aix-Marseille Provence

Chevalier de la Légion d'Honneur

